مختبر القانون الخاص والقانون الاقتصادي Laboratoire de Droit Privé et Droit Economique



Appel à participation au colloque

« L'intérêt supérieur de l'enfant, entre texte et réalité »

Argumentaire

« Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, **l'intérêt supérieur** de l'enfant doit être une considération primordiale » (Convention Internationale des Droits de l'Enfant, article 3.1).

La primauté aux traités internationaux dûment ratifiés et publiés est une consécration constitutionnelle qui doit être traduite par l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques intégrées de la protection de l'enfance au Maroc.

Le Maroc est amené à prendre en considération "l'intérêt supérieur de l'enfant" par ses autorités publiques (judiciaires et administratives) à la suite de la ratification de la Convention internationale pour les droits de l'enfant, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la convention de Lanzarote du Conseil de l'Europe.

La constitution marocaine entérine le droit de tout enfant à « une égale protection juridique et une égale considération sociale et morale à tous les enfants, abstraction faite de leur situation familiale » (Art. 32). La notion apparaît chaque fois que le législateur traite de la protection de l'enfant, que ce soit dans le code de la famille, le code pénal, le code de procédure pénale, le code de travail, etc.

La juridicité de l'intérêt supérieur de l'enfant devient un indicateur pertinent pour appréhender l'évolution du statut social de l'enfant. Cette évolution coïncide avec les changements socio-culturels observés et la montée d'un idéal démocratique.

Les changements sociétaux et la prééminence de la famille nucléaire depuis les deux dernières décennies comme principal modèle social, reflètent la dislocation subtile mais progressive d'un système de solidarité et d'intégration de l'enfant sur la base de valeurs collectives traditionnelles se trouvant à la croisée des chemins entre authenticité de la Charia, héritage socio-culturel islamique, et mondialisation du système de valeur des droits Humains issue de la modernité occidentale.

Or, sur le terrain, la portée et le sens de cette notion fluctue à travers des jurisprudences et des actions des autorités administratives, sociales et éducatives, ce qui impact l'orientation du système de protection juridique et institutionnelle de l'enfance tant sur le plan de la sécurité corporelle que mentale.

Dès lors que l'enfant disposerait d'intérêt supérieur, cela nécessite un élément sur la base duquel on jauge le contenu, le degré et les types de protection. Cet intérêt supérieur est-il physique, morale ou mixte ? Peut-on penser à un régime général de conceptualisation de l'intérêt supérieur de l'enfant, avec des attributs, des principes, des atouts et des limites ? Pourquoi préfère-t-on l'expression protection juridique de l'enfant (ex. loi 15.01 relative à la kafala) plutôt que celle d'intérêt supérieur de l'enfant ? Cette protection juridique est-elle suffisante et adaptée à la notion de l'intérêt supérieur de l'enfant et quelles sont ses limites ? Quelle est sa place dans les politiques publiques et quelle est la réalité et la pratique de la protection sur le terrain ? Et surtout, qui est cet enfant éligible à cette protection indéfectible à l'échelon national qu'international ? Quid de la libéralisation de la tutelle du carcan des règles actuelles ?

Objectifs du colloque:

- 1. Cadrer l'intérêt supérieur de l'enfant à la lumière de la conception juridique, sociétale, et internationale ;
- 2. Évaluer l'efficacité et la suffisance de l'arsenal juridique en matière de l'intérêt supérieur de l'enfant au Maroc et Identifier les limites de ces mesures de protection ;
- 3. Identifier les aspirations de l'intérêt supérieur de l'enfant ;
- 4. Recommander et orienter les acteurs de l'enfance pour une meilleure protection de l'intérêt supérieur de l'enfant.

Axes de recherche:

- L'intérêt supérieur de l'enfant approches, conceptuelles philosophiques, éducatives, sociologiques et psychologiques ;
- ❖ La place de L'intérêt supérieur de l'enfant dans les conventions internationales ;
- ❖ L'intérêt supérieur de l'enfant » dans la Charia et le droit Musulman ;
- ❖ L'intérêt supérieur de l'enfant en droit international privé ;
- L'intérêt supérieur de l'enfant dans la pratique : les défis et les limites de la protection ;
- Le rôle de la doctrine et de la société civile et des ONG dans la consécration de l'intérêt supérieur de l'enfant.

Date et lieu

❖ Faculté des Sciences juridiques Economiques et Sociales Mohammedia le mercredi et jeudi 05 et 06 avril 2023

Règles de participation

- ❖ La communication doit se rapporter à l'un des axes du colloque
- Les résumés sont envoyés en format Word au courriel suivant : labdpde@gmail.com
- Le résumé doit donner une idée sommaire de la communication : Intitulé, problématique, objectifs, axes.
- ❖ Les résumés sont soumis à évaluation du comité scientifique du colloque

Dates importantes:

- ❖ Dernier délai de réception des résumés : 28 février 2023
- * Réponse de l'acceptabilité des résumés par le comité scientifique : 15 mars 2023.
- ❖ Dernier délai de la soumission des communications intégrales : 30 mars 2023
- ❖ Toutes les correspondances doivent être adressées au courriel : labdpde@gmail.com